

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL495

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 13

Après l'alinéa 5, insérer deux alinéas ainsi rédigés :

« 1° *bis* L'article L. 332-14 est ainsi modifié :

« Les mots : « au premier alinéa » sont remplacés par les mots : « aux premier et troisième alinéas ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.